

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni dans la Salle du Mille Club à l'Hospitalet - Rocamadour, le 8 septembre 2020, à 20 h 30, sous la présidence de Mme Dominique LENFANT, 1^{ère} adjointe, M. le Maire étant décédé.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers Présents : 12

Date de Convocation : 1er septembre 2020

PRÉSENTS : M. Didier BAUDET, M. Gérard BLANC, Mme DAVID LAGORSE Aurélie, M. Hugues DELPIERRE, Mme GREZE Martine, Mme Mireille HEREIL, M. Marc LABORIE, M Philippe LASVAUX, Mme Dominique LENFANT, M. Jean Luc MEJECAZE, Mme Sophie VILARD, Mme Cyrielle MENOT

EXCUSÉ : M. Pierre AMARE, M. Philippe De HOUX

ABSENT :

POUVOIRS : de M. Pierre AMARE à Mme GREZE Martine
de M. Philippe De HOUX à M. Didier BAUDET

Secrétaire de Séance : Mme Mireille HEREIL



Mme LENFANT ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.
Mme Mireille HEREIL se propose.

1- Approbation du Procès verbal de la réunion du 6 août 2020

Le procès verbal du 6 août 2020 est approuvé à l'unanimité.

2- Présentation du budget primitif 2020 Commune – Assainissement – Centre des congrès

Mme LENFANT remet à chacun une note expliquant l'élaboration du budget de la commune et en fait la lecture.

Elle présente ensuite, suite à la demande de M. Hugues DELPIERRE lors de la dernière réunion du conseil municipal du 6 août 2020, le budget primitif 2020 sous forme de tableau et il est convenu, à l'unanimité, qu'elle ne donne que les totaux par chapitres en fonctionnement et en investissement.

A la demande de Mme la 1^{ère} Adjointe M. Didier BAUDET prend la parole pour expliquer la partie « participations autres organismes » (recette du budget fonctionnement) ; Il s'agit là de percevoir par la mairie la partie Redevance de la Solveroc = à 4 % du chiffre d'affaire de la solveroc + le montant du loyer à reverser, par la Mairie, à l'Association Diocésaine pour un montant de 18 293.28 €.

M. Baudet fait état de la situation financière de la Solveroc qui enregistre une baisse importante de son chiffre d'affaire en 2020 et cela ne semble pas dû seulement à l'épisode Covid puisque cela se reproduit depuis quelques années. Il évoque la possibilité que le Conseil d'administration soit amené à demander une exonération du versement de la redevance au profit de la commune pour 2020.

M. Hugues DELPIERRE intervient et demande plus de précisions sur la situation de cette structure. Le manque de signalétique indiquant l'ascenseur incliné au château est abordé. Il est reconnu que ce service que propose la commune de ROCAMADOUR doit être mis plus en avant et que cela passe certainement par une meilleure signalétique directionnelle. Le Département a été alerté sur ce point. M. Baudet rappelle aussi que le loyer à reverser à l'Association diocésaine devait être revu à la baisse pour tenir compte des parties de terrain qui ont été rétrocédés au Syndicat mixte pour les aménagements du parking. Administrativement ces dossiers ne semblent pas réglés et de ce fait le montant du loyer ne peut être modifié ;

Il est évoqué la nécessité de programmer des activités vers le château afin de redynamiser la fréquentation de ce secteur.

M. Mejecaze évoque aussi le fait qu'il n'y a pas eu cette année de groupes à cause du Covid et cela se ressent dans toutes les structures.

A la fin de la présentation du budget Mme la 1^{ère} Adjointe demande si quelqu'un a des questions à poser.

M. Gérard BLANC demande une version numérique des différents tableaux. Mme la 1^{ère} Adjointe précise que ces derniers seront envoyés par email à tous les conseillers.

Enfin, vu l'heure tardive, il est décidé à l'unanimité, que les questions sur le budget seront posées lors du prochain conseil municipal.

3- Présentation du Business plan de la salle des congrès

Mme la 1^{ère} Adjointe explique le principe du Business plan et présente l'étude.

M. Gérard BLANC demande à recevoir le document du Business plan, Mme la 1^{ère} Adjointe propose de le lui faire parvenir par email.

4- Point sur le dossier adressage

Mme LENFANT, 1^{ère} Adjointe explique que la réalisation d'un plan d'adressage a pour objectif de disposer d'adresses normées sur la commune.

Elle précise que lors du précédent mandat un travail sur le dossier adressage a été entrepris. Sur la base d'un tableau regroupant les hameaux par secteur, les élus de l'ancien conseil municipal ont procédé à la dénomination d'une partie des voies communales.

Mme LENFANT rajoute que ce travail n'étant pas terminé l'actuel conseil municipal doit prendre le relais. Il est convenu que chacune des équipes nommées par secteur récupère les cartes à la mairie, procède à un contrôle du travail déjà effectué et complète les informations manquantes.

Les données sont à regrouper pour la fin du mois de septembre 2020.

5- Désignation Membres de la CLECT – Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées

Mme la 1^{ère} Adjointe prend la parole et explique le rôle du membre de la CLECT puis propose à M. Gérard BLANC d'être le représentant de la commune de Rocamadour – il l'était durant le précédent mandat.

Après avoir rajouté quelques précisions, M. Gérard BLANC accepte tout en laissant le choix aux autres conseillers d'y participer.

La délibération ci-dessous est validée.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPG/2018/16 en date du 27 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR), conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu, la délibération de la Communauté de Communes CAUVALDOR n° 2020_07_27_016, en date du 27 juillet 2020 arrêtant la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées comme suit : un représentant par commune, plus un membre supplémentaire par tranche de 1000 habitants entamée (population DGF) au-delà des premiers 1000,

Considérant qu'au vu de la population DGF 2020 de notre commune qui compte 743 habitants, le conseil municipal doit désigner 1 membre pour siéger à la C.L.E.C.T. de la Communauté de communes CAUVALDOR,

Vu la candidature Monsieur Gérard BLANC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix Pour+ 2 pouvoirs Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention des membres présents ou représentés décide :

- **De désigner Monsieur Gérard BLANC**

pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

- **de dire** qu'au vu de ces désignations, le Président de la communauté de communes prendra un arrêté fixant la liste des membres de la CLECT,

de dire que lors de sa première réunion, la commission élira en son sein un Président et un Vice-Président.

6- Taux de la taxe d'aménagement

Il a été décidé à l'unanimité, que le taux de la taxe d'aménagement sera maintenu à 1,8%.

7- Demande de transfert de licence IV

Mme la 1^{ère} Adjointe prend la parole et présente deux courriers de M. le Préfet du Lot sollicitant l'avis de la Mairie sur deux dossiers :

→ L'hôtel restaurant Le Bois D'Imbert, route de Lacave, demande le transfert d'une licence IV exploitée sur la commune de LAMBERSART (59) au profit de Monsieur Franck MANNA pour une exploitation au sein de sa société SAS Le Bois d'Imbert.

Après concertation, le conseil municipal valide à l'unanimité cette demande.

→ Dans la cité, Mme Marie-Pierre LACAM demande un transfert de licence IV de Bédrier (46) vers Rocamadour en vue d'une extension d'activité.

Après concertation le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande.

8- Présentation rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service Assainissement

Mme LENFANT 1^{ère} adjointe rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif tout en remarquant que le volume facturé présente une nette augmentation dont la justification a été sollicitée auprès des services de Véolia.
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

9- Modification des statuts du Syndicat Mixte du Grand Site de Rocamadour

Mme LENFANT, 1^{ère} adjointe, soumet à approbation les modifications suivantes sur les statuts du Syndicat Mixte du grand site de Rocamadour :

- Remplacement des termes Région Midi Pyrénées par Région Occitanie
- Remplacement des termes Conseil Général du Lot par Conseil Départemental du Lot
- Modification du siège social et des locaux administratifs situés maintenant à l'Hospitalet - 46500 Rocamadour au lieu de l'Hôtel de ville de Rocamadour
- Précision sur l'envoi des convocations à adresser par lettres individuelles aux membres du Comité syndical pouvant être fait par courrier ou par mail, au moins 15 jours francs avant la tenue de la réunion du conseil syndical
- Rajout à l'article 11 de la possibilité pour le Président, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature à la Directrice du syndicat en toute matière pour l'exécution des missions qu'il lui confie, à l'exclusion des actes qui engageraient financièrement le syndicat mixte en dehors de cadre budgétaire fixé par ses délibérations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Valide les modifications proposées qui sont à soumettre aux membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte.

10- Questions diverses

► Mme la 1^{ère} Adjointe signale qu'ENEDIS souhaite avoir un référent communal en dehors des horaires d'ouverture de la mairie de Rocamadour.

M. Marc LABORIE se propose et demande le numéro de téléphone pour pouvoir les joindre.

► Nouvelle obligation légale : Protection Fonctionnelle des Elus

Mme la 1^{ère} Adjointe informe de l'obligation pour les communes de conclure un contrat d'assurance portant sur la protection fonctionnelle des élus c'est-à-dire la protection contre les attaques dont ils

font l'objet ou lorsqu'ils sont mis en cause à raison de leur mandat (article L 2123-34 du code général des collectivités territoriales – article 104 de loi du 27/12/2019)

Elle annonce qu'un avenant au contrat actuel de la mairie sera signé auprès d'AXA sans surcoût financier pour 2020.

Elle précise que le coût pour 2021 n'est pas encore connu par la compagnie AXA mais les services de l'Etat ont annoncé pour les communes de moins de 3500 habitants une compensation financière forfaitaire de 102 €.

► Le port du masque à Rocamadour entre 10h et 19h. Le conseil municipal décide à l'unanimité que le port du masque reste obligatoire à Rocamadour jusqu'à nouvel ordre dans les zones désignées par des panneaux.

► Les pompiers ont prévu un exercice - simulation d'un incendie secteur des Sanctuaires - les 11 et 24 septembre 2020 vers 19h à Rocamadour. Ils ont demandé à ce que la population ne soit pas au courant de manière à se retrouver en situation réelle.

► Dans le cadre de l'élection de Miss France 2021 Miss Occitanie sera présente à Rocamadour le 1er octobre 2020 pour un shooting photos. L'émission sera diffusée à la télévision le 12 décembre 2020.

► Deux débordements de boues à la station d'épuration les 26 et 30 août 2020. Il a fallu re nettoyer le lit de l'Alzou.

Mme Lenfant précise qu'un projet de création d'une zone de rejet végétalisée (ZRV) entre la station d'épuration et le lit de l'Alzou est à l'étude. Le rapport de l'hydrogéologue est attendu pour septembre 2020.

► Organisation de réunions par le CDG 46 pour la gestion du service de protection de données à l'attention des élus et du Personnel : Aucun membre du conseil municipal ne souhaite y participer. Nathalie, secrétaire à la mairie de Rocamadour s'en occupe actuellement.

► La plainte d'une habitante de Magès. Le spectacle du Rocher de Aigles est trop bruyant. La plaignante s'est déjà adressée à M. Raphaël ARNAUD en vain. Compte tenu de la proche fermeture de cet établissement (fin de saison) il est décidé de ne pas intervenir auprès de M. ARNAUD mais une vigilance particulière sera observée dès le début de la saison prochaine afin de rappeler à cette structure qu'elle doit respecter les prescriptions portées sur l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'établissement .

► M. Gérard BLANC demande à ce que des commissions se réunissent. Mme Dominique LENFANT signale qu'aucune commission n'aura lieu tant que le maire ne sera pas élu.

Il fait remarquer que la commission école ne s'est pas réunie avant la rentrée et qu'il a constaté des peintures écaillées dans la cantine. Mme Lenfant précise que cela a déjà été signalé à l'équipe technique qui interviendra, si elle le peut, pendant les vacances de toussaint.

► Rentrée scolaire : Mme Lenfant précise que tout s'est bien passé. Une nouvelle Directrice a été nommée. C'est son premier poste et elle doit suivre une formation deux jours par semaine. Elle est remplacée par un Maître qui a fait part de sa satisfaction de pouvoir exercer son métier auprès des enfants de l'école de Rocamadour qu'il trouve particulièrement polis, agréables, et pas stressés.

► M. Gérard BLANC signale que certains chemins sont mal dégagés empêchant le passage en vélo, en quad ou à cheval. Sujet à traiter en commission technique.

► M. Didier BAUDET fait une annonce : Les 4, 5 et 6 novembre 2020 se tiendra « la rencontre des Murailleurs » avec en particulier le 5 novembre une journée sur Rocamadour. Pour y participer il est nécessaire de s'inscrire sur internet.

Cette association nationale a pour but de faire connaître son travail, ses réalisations, ses projets.
Cette annonce sera accessible sur le site de la mairie.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, Mme 1^{ère} Adjointe clôt la séance à 0 heures 15.

Mme la 1^{ère} Adjointe,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,